

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011  
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan  
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00  
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude  
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**FRCIVAM - Soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles sur la  
Communauté Urbaine de Bordeaux avec l'action de "couveuse agricole" -  
Subvention de fonctionnement 2011 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1- Contexte de l'action FRCIVAM**

Dans la continuité du « Rapport Quévremont » 2010 et dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique Nature, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite redynamiser l'agriculture urbaine sur son territoire et mettre ainsi en place des actions pour le maintien et le développement de son activité économique agricole, raisonnée ou biologique.

Ainsi, pour que le territoire de la CUB reste un espace « vivant » avec une dynamique de développement et de gestion des espaces qui lui soit propre, une attention particulière commence à être portée par la collectivité publique aux activités agricoles encore existantes ou potentielles.

La Fédération Régionale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), créée en Aquitaine le 19 mars 1986 (association loi 1901), a initié un programme d'intervention expérimental en 2007 sur le territoire du Parc des Jalles. Ce programme d'intervention FRCIVAM a été aidé par délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2010 et mis en œuvre, depuis cette date sur l'ensemble du territoire communautaire. L'objectif est de mettre en place un programme d'actions sur trois axes :

- le relais AMAP Gironde, dont une antenne est maintenant installée sur la CUB,
- l'aide à la vente directe de proximité et collective,
- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs.

La FRCIVAM, au titre de la préservation et de la valorisation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise, a reçu par délibérations du conseil communautaire, les subventions suivantes :

• Programme d'interventions 2007-2008 délibération du 26 octobre 2007 n°2007/0792	14 850 €
• Programme d'interventions 2009 délibération du 29 mai 2009 n°2009/0336	13 700 €
• Programme d'interventions 2010-2011 délibération du 22 octobre 2010 n°2010/0755	29 600 €
TOTAL des subventions	58 150 €

## 2- Installation de jeunes agriculteurs en « couveuse agricole »

Conformément au 3<sup>ème</sup> axe de travail proposé et suite au diagnostic initialement réalisé en 2006, il est apparu indispensable de repérer et d'installer de nouveaux agriculteurs sur le parc des Jalles. Depuis Juillet 2007, la FRCIVAM Aquitaine effectue un travail de sensibilisation auprès des collectivités locales et des producteurs en vue de déboucher sur des propositions concrètes pour permettre l'installation et la reprise d'exploitations agricoles.

En complément du programme d'actions 2010-2011, une intervention spécifique de la FRCIVAM Aquitaine est apparue nécessaire avec la mise en place du dispositif de couveuse agricole « SAS GRAINES ».

Une couveuse agricole offre la possibilité aux personnes qui ont un projet agricole mais n'ont pas de ferme familiale de se confronter à la réalité de ce métier avant d'entreprendre les démarches d'installation. Elle leur met à disposition des moyens de production, un réseau commercial de proximité (par exemple le réseau AMAP) et réalise un accompagnement humain, technique, financier et administratif. La couveuse mobilise du foncier, voire des bâtiments, mis à disposition par des collectivités (Département, agglomération, mairie) et des propriétaires privés sur une période définie. Les « couvés » testent ainsi leur activité dans le cadre d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) sur une période de 12 mois renouvelable 2 fois. Ce contrat leur permet de conserver leur statut antérieur et leurs revenus sociaux.

Sur la CUB, plusieurs sites fonciers ont été identifiés sur lesquels la SAS GRAINES pourrait s'installer et accompagner de 3 à 4 futurs « couvés », en premier lieu dans la commune de Blanquefort, installation effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 sur le site de Tanaïs, et sur d'autres communes potentielles, selon leur projet et leur disponibilité foncière.

Un appui et une expertise sont indispensables à la réussite de ces projets pour concrétiser ces installations.

De plus, il est demandé à la FRCIVAM un accompagnement de la mairie de Blanquefort pour le projet d'élevage de la Vacherie, comprenant expertise sur le contenu agricole, participation à la définition du cahier des charges, contacts avec les agriculteurs locaux et recrutement des futurs porteurs de projet.

### 3- Budget de l'action

Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PREVISIONNEL H.T. 2011			
DEPENSES	€	RECETTES	€
Intervention du personnel CIVAM interne et externe	5 250	Communauté Urbaine de Bordeaux	5 160
frais de déplacement	1 200	FRCIVAM (20%)	1 290
	6 450 €		6 450 €

Le coût total de l'action complémentaire au programme d'actions 2010-2011 de la FRCIVAM est de 6 450 €.

La participation financière de la CUB se monte à 5 160 €, soit 80 % du montant total.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

**VU** la délibération communautaire n° 2010/0755 du 22 octobre 2010 validant le programme d'interventions 2010-2011 sur les circuits courts de proximité par l'association FRCIVAM.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'installation de la couveuse agricole FRCIVAM sur le territoire de la CUB permet de dynamiser l'action globale en faveur d'une agriculture urbaine durable et de préparer et former de futurs agriculteurs sur le territoire communautaire,

#### DECIDE

**Article 1** – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 160 € est attribuée à la FRCIVAM Aquitaine au titre de l'année 2011 pour "Le soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles sur la CUB avec l'action de couveuse agricole".

**Article 2** – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement au chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2011

M. SERGE LAMAISON